Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_03-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 24

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-sept janvier, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque, sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - M. BOUCARD Michel - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme EL HASNAOUI Bouchra - Mme FULBERT Mirlène - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - M. GOBERT Daniel - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine – M. LEPORT Laurent - M. MALINGRE Alain - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RAOULT Marie – Mme RENOU Clarisse – M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - Mme FRIQUET Chantal - Mme PEREIRA Valérie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Pouvoirs de vote :
Mme PEREIRA Valérie à M. HOUSSIN René-François
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier à Mme HUTEAU Gisèle

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260202-2026_02_02_03-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE-JEUNESSE

Réf. : GD/VLB/26/03

OBJET : 7.5 CRÉDITS SCOLAIRES - GROUPE SCOLAIRE ÉRIC TABARLY

EXPOSÉ

La commission « Affaires scolaires – Enfance-Jeunesse », en date du 14 janvier 2026, propose au conseil municipal une augmentation de 2% des crédits par élève alloués en 2025, ce qui - compte tenu du nombre d'élèves - donne la répartition suivante :

- Bibliothèque scolaire

- école maternelle (2,62 € x 113 élèves) **296,06 €**
- école élémentaire (2,62 € x 190 élèves) **497,80 €**

- Fournitures scolaires

- école maternelle (44,78 € x 113 élèves) **5 060,14 €**
- école élémentaire (44,78 € x 190 élèves) **8 508,20 €**

- Forfait transport et projets d'école

- école maternelle : **22,29 € par élève**
  22,29 € x 113 élèves **2 518,77 €**
- école élémentaire : **19,51 € par élève**
  19,51 € x 190 élèves **3 706,90 €**

Étant entendu l'exposé de Mme El Hasnaoui, Adjointe aux Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse, il est proposé au conseil municipal :

- De valider ces propositions.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les crédits scolaires au Groupe Scolaire Éric Tabarly.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin